Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260629-DB2026062915-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2026-06-29-15

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le dix-sept avril 2026 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Madame Michelle CARMES, Maire.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le dix-neuf juin 2026 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Madame Michelle CARMES, Maire.

Sont convoqués : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IKEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Pascal URO, Martine BOUTRY.

PRESENTS : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Pascal URO, Martine BOUTRY.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :
Corentin LE GALL donne procuration à Françoise VATIER
Bertrand HARDY donne procuration à Robert ROLANDO
Françoise BAUVI donne procuration à Patrick PEDRON
Victor IKEAKOR donne procuration à Brigitte CHALVET
Fanny DELVALLEE donne procuration à Anthony HOURDEL
Marion MEREL donne procuration à Solène ARZUR

ABSENT(S) / EXCUSE (E.S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Carine RENAUDIER-LASSALLE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33
***

15. Mise en place d'un chèque associatif pour la rentrée scolaire 2026 – 2027 à destination des enfants pordicais scolarisés à Pordic et rentrant en CP :

Rapporteur : Monsieur Thierry VAUDIN, Conseiller Municipal délégué à la vie associative

Annexe : Note sur le dispositif « Pass Asso CP »

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260629-DB2026062915-DE

RAPPORT DE SYNTHESE

Dans un contexte de soutien renforcé à la vie associative et d'attention portée aux conditions d'accès des jeunes enfants aux activités extrascolaires, la commune de Pordic souhaite encourager la pratique d'activités sportives, culturelles et de loisirs dès l'entrée à l'école élémentaire.

En effet, le coût des adhésions peut constituer un frein pour certaines familles, notamment au moment de la rentrée scolaire. Afin de favoriser l'égalité d'accès et de soutenir les associations locales, il est proposé de mettre en place un dispositif d'aide financière sous la forme d'un chèque associatif à destination des élèves entrant en classe de CP pour la rentrée 2026-2027.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Considérant la volonté de la commune de soutenir la vie associative locale et de favoriser l'accès des jeunes enfants aux activités associatives dès leur entrée à l'école élémentaire ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Vie associative et culture » du mardi 9 juin 2026 ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Administration Générale et Finances » du jeudi 18 juin 2026 ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De créer** à compter de la rentrée scolaire 2026-2027, un dispositif dénommé « **Pass Asso CP** », consistant en l'attribution d'un chèque associatif ouvert à l'ensemble des enfants (*domiciliés ou scolarisés en classe de CP à la rentrée scolaire 2026-2027 sur le territoire Pordicais*),
- **D'attribuer** un chèque associatif nominatif d'une valeur de **30 euros** (*selon les modalités citées en annexe),*
- **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à mettre en œuvre le dispositif, à signer tout document afférent,
- **D'inscrire** au budget principal les dépenses correspondantes à ce dispositif.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Madame Le Maire,

Michelle CARMES